



# Réunion Publique

Avenue du Peyrou – de Lestrille au cimetière

**Mardi 3/06/2025**



# Présentation travaux Av du Peyrou

De l'avenue de Lestrille au cimetière

03/06/2025

# SOMMAIRE

- > Contexte et objectifs
- > Enjeux
- > Description des travaux
- > Plan d'aménagement
- > Perspectives



# Contexte et objectifs

# Contexte et objectifs

Dans le prolongement des travaux déjà effectués entre l'entrée du parc cimetière et la rue des Vendangeurs, par la création d'une voie verte et un redimensionnement de la voirie, suivie d'une reprise totale du passage inférieur de l'A89, reliant par cheminement doux, l'avenue du Peyrou à l'avenue du Périgord.

Aujourd'hui la Métropole effectue un projet de continuité de l'aménagement de l'avenue du Peyrou, du parc cimetière à l'avenue de Lestrille.

Les objectifs sont donc:

- Prolonger la voie verte déjà réalisée afin de sécuriser le piéton et le vélo tout en séparant le flux mode doux de la circulation automobile
- Créer des trottoirs en s'appuyant du PAVE
- Redimensionner la voirie pour la circulation en double sens
- Prévoir des stationnements PL
- Proposer en accompagnement du projet voirie, un aménagement paysager d'intérêt sur les zones qui y sont destinées.





# Enjeux





# Description des travaux

Date et chiffres :

Démarrage des travaux : 4<sup>ème</sup> trimestre 2025

Montant prévisionnelle de l'opération : 840 000€ TTC

Au vu des différents enjeux relevés, l'aménagement sur l'avenue du Peyrou aura pour principal objectif **d'assurer la sécurité des piétons et cyclistes en prolongeant la voie verte existante du parc cimetière jusqu'à l'avenue de Lestrille**. Des espaces verts aux largeurs importantes permettront sur certains tronçons la séparation véhicules motorisés / modes doux.

Il est aussi prévu la réalisation d'un plateau traversant sur Lestrille afin de **casser la vitesse et permettre la traversée en sécurité des piétons et des deux roues**.

Le tracé proposé sur l'avenue du Peyrou sera plus sinueux qu'aujourd'hui, il permettra de modifier l'effet très rectiligne existant et ainsi limiter la vitesse des véhicules. Ce tracé permettra de renforcer **d'avantage la limitation de vitesse qui est de 30km/h sur cette portion**. La voie verte sera également séparée de la chaussée par des bordures de défense.

Le stationnement longitudinal pour poids lourds sera conservé et sera interrompu par des îlots verts qui permettront d'embellir et lutter de façon ponctuelle contre le réchauffement climatique tout en développant la place de la nature en ville.

Suppression du tourne à gauche en direction de la zone artisanale.

Les espaces verts seront suffisamment grands pour y prévoir des plantations de végétaux et/ou d'arbres qui seront réalisés par la ville d'Artigues

Un éclairage solaire sera réalisé par la ville d'Artigues



# Plan d'aménagement





# Perspectives



Arbres et candélabres insérés à titre indicatifs



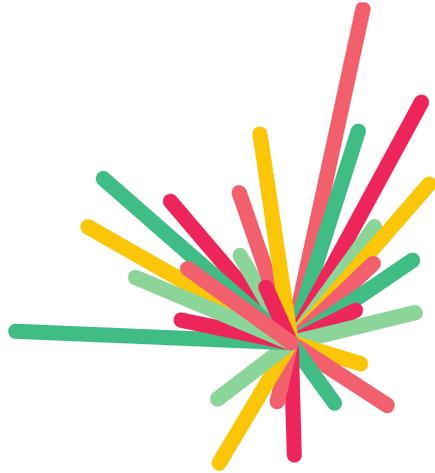
Arbres et candélabres insérés à titre indicatifs



Arbres et candélabres insérés à titre indicatifs



Arbres et candélabres insérés à titre indicatifs



**BORDEAUX  
MÉTROPOLE**